



Familles tourangelles



Les CCAS, une autre voie d'action...

Le dossier central consacré aux CCAS et au rôle du représentant familial désigné par l'UDAF nous concerne toutes et tous. En effet ceux-ci seront renouvelés en 2014 après les élections municipales et, à travers son association, chaque bénévole peut participer à la vie sociale de la commune.

Bien que de nombreux CCAS n'aient aucune existence en raison de la faiblesse des moyens dont disposent les petites communes, ceux-ci restent un lieu unique d'échanges entre les élus et des citoyens engagés dans l'action sociale. Par sa nature, la représentation dans les CCAS est une représentation de proximité puisque les activités s'exercent sur le territoire de la commune, d'où l'intérêt de cette représentation. L'UDAF compte sur vous afin que chaque CCAS ait un représentant familial pour le prochain mandat.

Cependant, il faut s'attendre à des évolutions car, comme je l'ai souligné précédemment, le CCAS subit la faiblesse des moyens humains et financiers dans de nombreuses communes et cela ne lui permet pas de faire face aux besoins de leur population. Deux solutions sont possibles pour maintenir des actions sociales, soit la mise en place d'un CIAS soit des pratiques de politiques sociales intercommunales. Voici de gros chantiers d'avenir pour les CCAS et les associations familiales.

Par ailleurs, le succès des deux conférences organisées ces derniers mois (risques domestiques des enfants/ jeunes et addictions) entraîne des attentes, l'UDAF envisage donc de poursuivre ce mode d'échange au cours de nouvelles rencontres en 2014.

Monique Fontaine, *Présidente*



Sommaire

Les commissions sectorielles ont besoin de vous	p. 2
Dynamique de la démarche qualité à l'UDAF.....	p. 2
Les CCAS, une autre voie d'action pour la voix des familles...	p. 3 à 6
Les Echos.....	p. 7
Présentation d'une association : le mouvement Familles Rurales	p. 8



Les commissions sectorielles ont besoin de vous

L'UDAF organise les commissions sur les sujets d'actualités.

Leurs missions :

- sensibiliser / prévenir les familles
- alerter les pouvoirs publics
- Organiser les réflexions pour la représentation des familles.

La commission Droit, Psychologie et Sociologie de la famille étudie toutes les questions relatives au droit des familles, des enfants, à la démographie, à la parentalité, aux conduites addictives, au parrainage, à la médiation...

La commission Economie, Consommation et Emploi étudie les questions relatives aux aspects familiaux de l'économie, à l'aménagement du territoire, à la décentralisation, à l'emploi, à la formation professionnelle, aux discriminations...

La commission Education, Formation, Loisirs et petite enfance étudie les questions relatives à l'éducation, à la formation des jeunes, aux modes de garde de la petite enfance, à l'accueil périscolaire et extrascolaire, à l'illettrisme (programme « Lire et faire lire »)...

La commission Habitat, Cadre de vie, Environnement, Développement durable étudie les questions relatives à l'habitat, au logement, aux énergies renouvelables, à l'économie solidaire, à l'accompagnement social...

La commission Protection sociale et Santé s'occupe des droits des malades et des usagers du système de santé, de l'organisation des soins, de la protection sociale, des prestations familiales, de la santé publique, de la sécurité sociale, de l'assurance maladie...

La commission NTIC, Médias, Familles Tourangelles travaille sur les questions de communication et d'information (environnement médiatique et technologies), réalise la revue de l'UDAF...

Animées par des administrateurs et des salariés, elles organisent ponctuellement des conférences. Ces commissions sont ouvertes à celles et ceux qui souhaitent y apporter leur éclairage, leur compétence, leur engagement.

Adhérents des associations et personnes qualifiées sont les bienvenus.

L'UDAF compte sur vous !

Contact vie associative : **02 47 77 55 51 – vie.associative@udaf37.fr**



Dynamique de la démarche qualité de l'UDAF

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a fixé l'obligation pour tout établissement ou service social et médico-social de s'engager dans une démarche d'évaluations internes et externes régulières de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre.

Pour quoi faire ?

Porter une appréciation globale sur :

- l'adéquation des objectifs aux besoins des usagers et aux missions du service,
- la réactualisation régulière de l'organisation en conséquence.

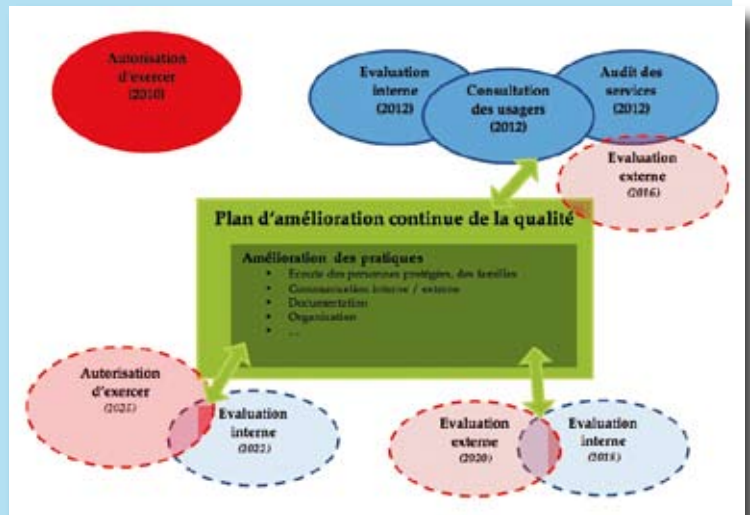
Cette démarche d'évaluation est un levier d'amélioration de la qualité.

Mais qu'est-ce que la démarche-qualité ?

La démarche-qualité pour l'UDAF 37 consiste à rechercher en permanence l'amélioration des pratiques professionnelles en réponse aux attentes et aux besoins des familles, ainsi que de la satisfaction et de la participation des personnes protégées, tout en respectant les exigences légales. Cette recherche de « qualité » se travaille au quotidien et tend toujours vers l'amélioration : c'est l'« amélioration continue de la qualité ».

Et en pratique ?

Depuis 2010, plusieurs étapes importantes ont été réalisées mais de grands projets sont encore devant nous afin de garantir l'amélioration de nos pratiques. (Les dates en italiques sont données à titre indicatif).



Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire

21, rue de Beaumont
37921 TOURS
Cedex 9

Tél. 02 47 77 55 00

Courriel : familles.tourangelles@udaf37.fr

Site : <http://www.udaf37.org>

Ouvert de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures,
vendredi fermeture à 16 heures, fermé le samedi.

**numéro
téléchargeable
gratuitement
sur
www.udaf37.org**

Directrice de la publication :
Monique Fontaine

Rédacteurs :
Cédric Collart, Monique Fontaine,
Françoise Gillard, Sophie Hetroy,
Michel Jean, Jacques Portier

Mise en page et impression :
Les Presses de Touraine :
IMPRIMERIE EVEN,
29, rue E. Bugatti 37000 TOURS

Trimestriel
Dépôt légal : décembre 2013
Tirage : 3000 exemplaires

Dossier spécial CCAS

Le CCAS, au service de la population	Page 4
Les missions du représentant familial au CCAS.....	Page 5
Comment devenir représentant familial au CCAS ?	Page 5
Etre représentant familial	Page 6



À la veille des élections municipales qui renouvelleront tous les CCAS du département, votre UDAF vous propose un dossier sur les représentants familiaux, leurs missions, leurs responsabilités et les liens entre l'UDAF et ses représentants.

Début octobre, le 66^e Congrès UNCCAS a eu lieu à Tours. Il s'est découpé en plusieurs forums :

- Prise en charge de l'autonomie : vers une réponse en 2014 ?
- État et action sociale : quelle place, quelles responsabilités ?
- L'Europe sociale se construira t'elle d'ici à 2020 ?
- Lutter contre la pauvreté des enfants
- Retour à l'emploi les ressources de l'économie sociale et solidaire
- Agir contre l'isolement social : nouvelles méthodes nouvelles réponses
- Garantir un accès aux soins et à la santé, un enjeu sociétal
- Élu de l'action sociale locale : innover pour réussir
- CCAS d'Outre-Mer, s'adapter, valoriser et innover
- Difficulté d'accès aux biens essentiels : comment inverser la tendance ?

Tous ces forums montrent bien l'étendue des actions des CCAS ainsi que les nombreux défis à relever pour l'avenir.



Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Composé d'élus municipaux et de bénévoles, le CCAS est au service de sa population pour répondre à ses préoccupations d'ordre social.

Originellement bureaux de bienfaisance et bureaux d'assistance, respectivement en 1796 et 1823, le centre communal d'action sociale a été dénommé ainsi suite à la « loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé » en 1986 (loi n°86-17 du 6 janvier 1986) pour remplacer les « bureaux d'aide sociale » précédemment en place.

Un CCAS existe de plein droit dans chaque commune. A vocation pleinement sociale, chaque CCAS dispose d'une personnalité juridique et morale qui le distingue de la municipalité.

L'article L.213-6 du code de l'action sociale et des familles énonce que le centre d'action sociale est un **établissement public administratif, communal (CCAS) ou intercommunal (CIAS)**. Les CCAS peuvent être regroupés en CIAS. Celui-ci répond aux mêmes objectifs qu'un CCAS mais dans une dimension d'intercommunalité.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration (voir encadré ci-dessous pour connaître sa composition) qui se réunit au moins une fois par trimestre (décret du 6 mai 1995).

Le CCAS représente le maillon local pour répondre ou relayer des difficultés sociales multiples.

La disparité des services proposés par les CCAS peut être considérée comme la conséquence d'un choix politique. Néanmoins, la taille de la commune et le budget que chaque commune peut allouer au CCAS sont déterminants. Une petite commune, au budget réduit, ne pourra prétendre à l'envergure des prestations et services proposés par de grosses agglomérations. C'est pourquoi les petites communes peuvent se fédérer en CIAS afin d'étoffer leurs compétences et leurs activités pour ainsi gagner en efficacité de service auprès des populations locales.

Les fonctions et missions d'un CCAS

- Etablissement des dossiers d'aide sociale légale et d'aide médicale ;
- Mise en œuvre d'une action sociale générale et de développement social ;
- Coordination de l'action sociale territoriale.

Concernant l'action sociale, le CCAS (ou CIAS) opère parmi **trois axes : la petite enfance (soutien à la fonction parentale, modes de garde, etc.), les personnes âgées (portage de repas à domicile, assistance, etc.) et personnes en difficultés financières (aides financières, aides alimentaires, etc.).**

Un CCAS dont les services d'action sociale sont développés travaille forcément en interconnexion avec d'autres instances et notamment les services sociaux du Conseil Général.

Analyse des besoins sociaux

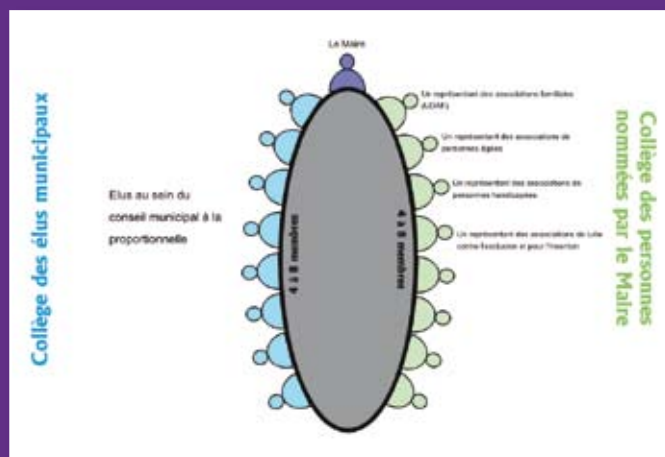
La définition des axes de développement des services d'un CCAS doit, idéalement, être définie après une « analyse des besoins sociaux ». Cet outil peut permettre au CCAS de remettre en cause des pratiques parfois bien ancrées mais surtout il a pour objectif de définir une politique de travail du CCAS en lien avec la population locale.

L'article 1er du décret n°95-562 du 6 mai 1995 prévoit d'ailleurs « qu'il doit être procédé annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. » Le principe est d'établir des éléments objectifs afin d'étayer les axes de travail du CCAS. L'analyse des besoins sociaux sera déterminée à partir d'éléments objectifs tels que l'évolution et le profil démographiques de la commune (structures familiales), la situation de l'emploi et les besoins réels déjà exprimés.

La composition d'un Conseil d'Administration d'un CCAS

- Le Maire, Président de droit
- Des conseillers municipaux élus par le Conseil municipal (entre 4 et 8)
- Des personnes nommées par le Maire (entre 4 et 8)
- Un représentant UDAF
- Un représentant des associations de retraités ou de personnes âgées du département
- Un représentant des personnes handicapées du département
- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Les personnes élues ou nommées au conseil d'administration du CCAS le sont pour la durée du mandat du conseil municipal



Etre représentant familial

Vous envisagez de vous investir un peu plus dans la vie sociale de votre commune alors demandez à être désigné « Représentant familial au CCAS ».

Vôtre rôle sera de représenter toutes les familles au CCAS.

Vous pourrez :

- participer à l'analyse des besoins sociaux de la population de votre commune ;
- aider à définir le public prioritaire en étant attentif aux charges familiales des familles ;
- intervenir sur tous les sujets tels que le mariage civil, la petite enfance, l'adolescence, les solidarités intergénérationnelles, le handicap, le logement, les transports, la politique familiale, le cadre de vie.

Vous serez à la jonction de 3 réseaux :

- le réseau des associations familiales qui sont souvent des opérateurs d'action sociale, qui portent les attentes et les besoins des familles ;
- le réseau des représentations de l'UDAF qui a des représentants dans de nombreux organismes sociaux et instances ;
- Le réseau des salariés de l'UDAF qui peuvent apporter leur compétence, leur connaissance des dispositifs locaux et une aide technique.

Les deux contraintes de ce mandat :

- Respecter la confidentialité des informations concernant les familles ;
- Adresser à l'UDAF un compte-rendu annuel succinct de votre mandat.

Ce que l'UDAF vous apportera

- Une formation en début de mandat,
- Un soutien et des conseils en cours de mandat
- La possibilité de partager les idées d'actions avec d'autres représentants familiaux via l'UDAF.

Budget et ressources

Les ressources d'un CCAS proviennent essentiellement (article R123-25) :

- De subventions versées par la commune,
- De produits issus des prestations de service qu'il fournit,
- De subventions de fonctionnement ou d'investissement,
- De remboursements des frais liés à l'établissement des dossiers de demande d'aide sociale légale,
- Du tiers du produit des concessions de terrains dans les cimetières,
- De dons et legs.

Le budget doit être voté par le conseil d'administration au plus tard le 31 mars pour l'année en cours (sauf pour les années de renouvellement : le 15 avril).

Comment devenir représentant familial de votre CCAS ?

Le représentant familial est désigné par le Maire mais proposé par l'UDAF. Pour être proposé par l'UDAF il faut répondre à deux critères :

- Habiter dans la commune pour laquelle vous désirez intégrer le CCAS.
- Etre membre d'une association adhérente à l'UDAF.



Il a pour responsabilité de veiller au bon fonctionnement du CCAS et d'apporter aux débats la sensibilité familiale.

Si la mission de représentant familial vous intéresse et que vous répondez aux deux critères ci-dessus, n'hésitez pas à joindre l'UDAF :

Tél : 02 47 77 55 51

Mèl : vie.associative@udaf37.fr

Vous pouvez également prendre contact directement auprès de votre association qui transmettra votre candidature à l'UDAF.

Cartographie des représentants CCAS sur le 37





Témoignage de M. Poulard représentant familial au CCAS de Ballan-Miré et bénévole à l'ADMR



Comment se déroulent vos réunions au sein du CCAS de Ballan-Miré ?

Les réunions sont cordiales, voire conviviales. Elles ont lieu toutes les six semaines environ. Je reçois une convocation avec un ordre du jour, des projets à délibérer. En général, un peu plus de la moitié de l'ordre du jour est consacré aux demandes d'aide sociale pour des factures d'eau, de gaz, de loyers, d'électricité (bons alimentaires, aides financières, etc.). Les personnes déposent une demande d'aide par l'intermédiaire de l'assistante sociale de quartier. Nous statuons sur ces dossiers rendus anonymes. Chacun des participants s'exprime librement sur chaque dossier et donne son avis par un vote à main levée. Les procès-verbaux issus de ces réunions sont transmis à la Préfecture qui en contrôle la conformité. Ce n'est pas toujours joyeux mais il faut savoir rester positif. A la fin des délibérations, le Président, s'il le juge utile, propose des projets que la commune souhaite mettre en place et cela fait l'objet d'un débat courtois. Ces projets sont validés ou pas lors d'un conseil suivant.

Quelle compétence faut-il pour être représentant familial ?

Les membres du CCAS ont pour mission de contribuer au bien-être des habitants de la commune. Il faut être un bon gestionnaire et avoir une aptitude humaine. La majorité du budget alloué au CCAS émane de la commune. Il s'agit donc, indirectement, de l'argent du contribuable. Nous sommes donc engagés dans la gestion de ce fonds d'aide. Il faut être responsable vis-à-vis de cette mission.

Le CCAS peut mettre en place beaucoup d'actions, jusqu'à la gestion d'un établissement médico-social. Par exemple, depuis bientôt un an, nous avons adopté le « dispositif chèques énergie » qui vise à apporter une aide financière aux locataires du parc locatif

social de la commune dont les ressources sont limitées. Le CCAS est fait pour aider la population de la commune mais aider à juste titre. Les dossiers de demande d'aide sociale sont analysés. Le social « oui » mais pas aveuglement !

Par ailleurs, il faut bien connaître sa commune. Il ne faut pas s'engager avec des a priori. Il faut être impartial. Une grande connaissance du secteur aide à résoudre les dossiers dans une neutralité de rigueur. Une connaissance de l'aide sociale est utile également.

Quel est votre rôle ?

C'est mon premier mandat en tant que représentant familial au CCAS. L'UDAF m'a proposé et j'ai accepté. Je ne connaissais pas au début. Je suis déjà bénévole actif auprès de l'ADMR ; j'estime que c'est ma mission de venir en aide.

Dans ma commune, les élus ont pris la mesure des enjeux du CCAS. Ils sont bien investis au sein du CCAS. Les membres du CCAS sont véritablement entendus et sont même force de proposition. Par exemple, j'ai proposé la création d'une commission spéciale au sein du CCAS « avance remboursable ». L'idée a plu et a été retenue. Je suis désormais le président de cette commission qui permet de donner un coup de pouce ; comme par exemple l'aide au financement d'un permis de conduire, l'achat d'un moyen de locomotion pour pouvoir aller travailler, etc. Le montant maximum attribuable est de 1000 € remboursables 24 mois après et pendant 24 mois, sans taux d'intérêt.

Je peux être force de proposition mais aussi de contradiction ! Nous ne sommes pas toujours d'accord...



Témoignage de Mme Templier représentante familiale au CCAS de Chargé et bénévole à l'association familiale de Chargé



En quoi consistent les missions d'un CCAS d'une petite commune d'un peu plus de 1.000 habitants comme Chargé ?

Il y a bien évidemment les demandes de secours, des demandes d'aides financières. En général, les demandes passent par l'assistante sociale. Nous ne connaissons pas l'assistante sociale. Nous aurions aimé la rencontrer.

Les membres du CCAS étudient le budget. Nous votons le budget en début d'année. Le CCAS est à l'initiative du repas des aînés au moment de Noël avec un spectacle. Les personnes ne pouvant se déplacer comme les personnes en maison de retraite, reçoivent un colis. Nous proposons également un goûter de Noël pour tous les enfants de la commune et leurs parents. Le CCAS prend en charge le spectacle et l'association familiale de Chargé fournit le goûter et les petits cadeaux pour les enfants. Cela représente environ 90 enfants.

Qu'est-ce qu'être représentant familial au CCAS ?

En tant que bénévole à l'association familiale de Chargé, je suis très impliquée. Je tâche de défendre l'intérêt des familles et il m'est arrivé de signaler au CCAS la situation d'une famille qui, même si elle n'a pas sollicité le CCAS, avait besoin d'être aidée. Certaines familles dans le besoin n'osent pas solliciter de l'aide. Pour être représentante familiale au CCAS, il faut avoir envie d'aider les autres tout en cherchant à comprendre si le besoin est réel. Bien souvent, les gens ne savent pas ce qu'est un CCAS. C'est pour aider ou conseiller les personnes dans le besoin. Me concernant, il s'agit de la même motivation que celle d'être bénévole dans mon association : venir en aide aux autres. C'est personnel mais tout de même pour être représentant, il faut de grandes qualités humaines.



LES ÉCHOS



Accidents domestiques des jeunes enfants ou les risques spécifiques selon l'âge

Cette réunion organisée conjointement par la Commission Habitat, Cadre de Vie de l'UDAF et la MAIF le 15 octobre a permis de débattre avec une cinquantaine de participants des risques liés à la petite enfance et de leur prévention.

Mr Lautru de la MAIF, Mme Gillard vice-présidente de l'UDAF et le Dr Marot, chef de service des urgences pédiatriques de Clocheville ont co-animé cette réunion chacun dans leur domaine.

Tout d'abord Mr Lautru nous a rappelé que les accidents de la vie courante représentaient plus de **19000 tués par an soit presque six fois plus que les accidents de la route**. Puis à l'aide d'une courte vidéo il nous a montré les points importants du développement physique et psychique du nourrisson et des risques liés à celui-ci, notamment pour les étouffements. Le Dr Marot a précisé surtout les remèdes à apporter quand il y a situation à risque.

Ensuite Mr Lautru a poursuivi avec la tranche d'âge des 1 - 4 ans pour laquelle la découverte de son corps, la marche et la station debout, le plaisir de découvrir en portant à la bouche tout objet avec les risques d'étouffement par faux-trajet, les coins de table, les chutes de chaise, les brûlures. Le « Que faire en cas d'urgence » a permis au Dr Marot de nous donner des conseils pratiques et surtout de prévenir ces situations à risque en toute logique en rappelant que c'est la période d'opposition et du « Non ».

Mme Gillard dans l'évolution de l'enfant nous a parlé des risques pour les 5 - 6 ans avec l'entrée à la grande école et les situations rencontrées tant à l'école qu'à la maison, avec le développement intellectuel, les prises de risques plus grandes chez les garçons que chez les filles et donc l'augmentation des risques d'accidents en conséquence. Au final le Dr Marot a rappelé que les gestes qui sauvent permettent de limiter de plus grands dégâts. Cette réunion a permis des échanges fructueux avec les participants, et chacun a pu recevoir un coffret de prévention avec un livret sur les risques pour les jeunes enfants ainsi qu'un dvd approprié.



Michel Jean,

Responsable de la commission « Habitat et cadre de vie » de l'UDAF



Beau succès pour la conférence « JEUNES et ADDICTIONS » du 14 novembre 2013

Pour la deuxième année consécutive, l'UDAF a organisé une conférence sur le thème de l'aide à apporter aux familles confrontées au difficile problème de l'alcool, du tabac, des drogues chez les jeunes.

Plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation de l'UDAF et se sont retrouvées le 14 novembre dernier, pour tenter de repérer, évaluer et accompagner les jeunes et leurs familles.

Cette conférence était animée par des spécialistes : **Muriel Auradou-Petit, coordonnatrice départementale de la prévention des conduites addictives, accompagnée de Cécile Seyman éducatrice spécialisée et de Pierre-Yves Chesnais infirmier, tous les deux exerçant au Centre Port-Bretagne de Tours.**

Un ensemble cohérent, argumenté et parfaitement accessible par l'auditoire, avant d'aborder **ce que nous pouvons faire.**

Un maître-mot : **la prévention.** Elle est l'affaire de tous puisqu'il s'agit de reprendre en mains nos comportements et de parvenir à la réduction des risques. **L'intervention précoce doit être recherchée** (auto-évaluation, analyse des consommations, des effets recherchés, bilan de l'ensemble des relations interpersonnelles...). **Le soin peut s'avérer nécessaire notamment pour soulager le mal-être.**

Le débat qui s'est développé en seconde partie a permis de répondre à de nombreuses interrogations sur l'alcoolisation des jeunes, les ivresses et leurs risques, l'impact du cannabis sur les compétences intellectuelles et le danger identifié pour les plus jeunes, l'envahissement des jeux vidéo... Les échanges ont aussi permis de clarifier les processus des addictions et de préciser l'étendue et l'individualisation des offres d'accompagnement développées par de nombreux organismes et structures.



Cette conférence est un succès en raison du nombre de participants mais surtout par la richesse du propos et par la qualité des intervenants. L'importance du thème et les attentes du public appellent sans doute des suites !

Jacques Portier
Responsable de la commission protection sociale et santé



Conférence CDAD

Le 9 octobre, le Conseil Départemental de l'Accès Au Droit (CDAD) d'Indre et Loire a organisé une conférence sur le thème « **La personne âgée au cœur de la société de demain : fragilité et protection** ».

Plusieurs aspects ont été évoqués :

- Civil et pénal par un officier de la gendarmerie, le vice-procureur en charge du service civil, un bâtonnier de l'ordre des avocats
- Médical par un docteur en médecine
- Mesures de protection par un juge des tutelles, le président de la chambre des notaires, la directrice adjointe de l'autonomie au Conseil Général, un directeur d'EHPAD et une médiatrice intergénérationnelle de Médiation 37.

Sur ce dernier point, **Dominique Garnaud, responsable de service à l'UDAF a présenté la mise en œuvre et le suivi des mesures de protection** au sein de notre structure aux familles et professionnels présents dans la salle.



www.assistancescolairegratuite.fr
parce que travailler après l'école coûte déjà suffisamment à votre enfant.



www.agissons.pour.l'education.fr
FAVORISER L'ÉDUCATION POUR TOUS

...> Élèves, parents, enseignants, des solutions éducatives pour tous les âges. Parlons-en.

Délégation départementale MAIF proche de chez vous
• Tours : 02 47 71 45 00

www.maif.fr/solutionseducatives



ASSUREUR MILITANT

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisation variable - 75038 Paris cedex 9 - Fil-MAIF - Société anonyme au capital de 114.027.500 € enregistré sous le RCS Nanterre - B 341 672 881 - 75790 Nanterre cedex 9. Entreprise agréée par le Code des assurances.



Familles Rurales, la fédération départementale : une fédération en mouvement



Le mouvement Familles Rurales dans le département, c'est : plus de 1700 adhérents, 20 associations locales !

Outre ses missions de représentation des familles au sein de nombreuses instances, la Fédération Familles Rurales d'Indre et Loire se doit de **répondre aux besoins des associations locales du réseau et de leur apporter un soutien technique à travers divers services** (comptabilité, soutien à la fonction employeur, développement de projets, accompagnement...).

Afin de faire face à des impératifs financiers mais surtout pour rester toujours plus à l'écoute du territoire et de la progression de ses attentes, les services proposés par la Fédération sont actuellement en pleine évolution.

Ainsi, le service « Développement Durable », reposant sur le projet **EcoSphères**, a vu le jour pour accompagner les familles dans la préservation de leur milieu de vie et les aider à s'engager dans des projets d'avenir. De plus, **l'accompagnement apporté aux associations gérant un accueil de loisirs est en pleine transformation** : adaptation à l'augmentation des exigences en terme de qualité et changements dus à la réforme des rythmes scolaires entre autres. Enfin, l'association Orgeco rejoignant le réseau, permettra de faire grandir le pôle « défense des consommateurs ».



EcoSphères

En résumé, peu importe la structure interne de la Fédération, **son objectif reste toujours le même, garantir aux associations locales, et donc aux familles, des services de qualité et les outils nécessaires à les rendre acteurs de leur quotidien, par l'engagement bénévole notamment.**

Pour mener à bien ses actions, le Conseil d'Administration de la Fédération, composé de 13 administrateurs, est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, souhaitant s'engager dans des projets utiles aux territoires ruraux, garantissant la qualité de vie des familles et la défense de leurs intérêts.



Signature d'une convention ID en Campagne le 25 septembre 2013

Crédit Photo : Julie Perrot - La Renaissance Lochoise

Contact :

Fédération Départementale d'Indre-et-Loire
Familles Rurales

Président : Hervé Flacelière

60, rue Walvein - 37000 Tours

Tél. : 02 47 39 37 51

Fax. : 02 47 37 11 97

familles.rurales.37@wanadoo.fr

http://www.famillesrurales.org/indre_et_loire